



## **Location de casier 2020-2021**

### **A conditions exceptionnelles... mesures exceptionnelles !**

Pour la location des casiers :

- Les élèves qui avaient un casier en 2019-2020 peuvent le garder, la caution servira pour 2020-2021. En septembre, ils régleront la somme de 10 € pour la location.
- Ceux qui ne désirent pas garder le casier, ramènent la clé et récupèrent leur caution de 10 €.
- Les nouveaux locataires régleront la somme de 20 € (10 € location +10 € caution)

Dans tous les cas, le document à compléter par les parents est à retirer à l'accueil à la rentrée.

Je soussigné(e).....

Parents de.....

Elève en .....

Cocher votre choix :

- Désire que mon enfant garde son casier et règle la somme de 10 € (en liquide) pour la location.
- Ne désire pas que mon enfant garde son casier et récupère la somme de 10 € à la remise de la clé.
- Désire que mon enfant loue un casier et règle la somme de 20 € en liquide (10 € de location et 10 € de caution)

En cas de perte de la clé durant l'année scolaire, la somme de 6,30 € sera exigée, afin de faire une copie de la clé (prix chez le serrurier)

L'élève s'engage à ne pas faire de double, l'accueil disposant d'un double en cas de « perte ou vol »

Fait à .....

Signature élève

le.....

Signature parents